

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le mardi 16 novembre 2010 à 20H 30

Sous la présidence de M. DE SUTTER Dominique, Maire

Etaient présents : M VALLET Philippe, Mme SCALZOLARO Lina, Mme POURCHAIRE Geneviève, M JOURNET Philippe, M CITERNE Yves Adjoints  
Mme DERRE Dominique Mme CAETANO Térésa Mme TORIKIAN Isabelle, Mme SALMON Catherine, M JOUSSELIN Bruno, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés M RACAPE Didier Yves a donné pouvoir à M VALLET Philippe

Etaient absents : Mlle PORTEJOIE Christelle, Mlle LE MOULT Morgane, M RICHARD Thierry, M ZELEC Ludovic, Mme CORUBLE Emmanuelle Mlle VASSEUR Emilie:

Secrétaire de séance : Mme POURCHAIRE Geneviève

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations qui est intervenue après l'envoi de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité.

### **AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE DE SIGNER AVENANT N°1 DU MARCHE D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU MOULIN AVEC LA SOCIETE SOBECA**

Vu la délibération 08 avril 2010 désignant la société SOBECA comme titulaire du marché pour l'enfouissement des réseaux rue du Moulin pour un montant de 123 649,70 €. HT soit 147 885.04€ TTC

Suite à la modification du projet annexée.

#### ***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité***

DECIDE : d'adopter l'avenant n°1 du marché du centre de loisirs pour un montant de 13 847 ,77€HT soit 16 561.93€ TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève à 137 497,47 €. HT soit 164 446.97€ TTC

AUTORISE M Le Maire à signer l'avenant.

### **AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU STIF DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DES ARRETS DE BUS SUR LA COMMUNE**

Le montant des travaux étant estimé pour la rue du Goulot à 86 311,16 € TTC et pour la rue de Moisselles à 21 438,11 € TTC soit un montant global de 107 749,27 € TTC

Dans le cadre des subventions accordées au titre de la mise en conformité des arrêts de bus

#### ***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité***

DECIDE : de solliciter auprès de Monsieur le Président du Syndicat des Transports d'Ile de France une subvention à hauteur de 50% et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier.

**AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DES ARRETS DE BUS SUR LA COMMUNE**

Le montant des travaux étant estimé pour la rue du Goulot à 86 311,16 € TTC et pour la rue de Moisselles à 21 438,11 € TTC soit un montant global de 107 749, 27 € TTC

Dans le cadre des subventions accordées au titre de la mise en conformité des arrêts de bus

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité***

DECIDE : de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention à hauteur de 50% et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier.

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Il s'agit de réaffecter en section diverses opérations d'Investissement.

SECTION INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
A inscrire en Dépenses			A supprimer en Dépenses		
Opération 28 Achat rue de Moisselles			Opération 33 Zone d'activité rue du Moulin		
N°Compte	Libellé	Montant	N°Compte	Libellé	Montant
2111	Terrain nu	22 000.00	2031	Frais d'études	67 000.00
Opération 49 travaux de voirie après enfouissement			Opération 50 enfouissement rue du Moulin		
2315	Immobilisations en cours	63 000.00	2315	Immobilisations en cours	18 000.00
TOTAL		85 000.00	TOTAL		85 000 00

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité***

ADOPTE la décision modificative n°2

**MONTANT DES BOURSES D'ETUDE COMMUNALE**

Vu la demande de « bourse départementale » déposée par les familles.  
Considérant la nécessité de fixer le montant des bourses d'études.

Il est proposé d'attribuer aux familles qui déposeront un dossier de demande de bourses départementale » et qui ne dépasseront pas le plafond fixé par le Conseil Général, une bourse municipale répartie comme suit :

*	Pour l'enseignement secondaire	100€
	Pour l'enseignement supérieur	150 €
	Pour l'enseignement technique	160 €

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité***

D'attribuer aux familles qui déposeront un dossier de demande de « bourses départementale » et qui ne dépasseront pas le plafond fixé par le Conseil Général, une bourse municipale dont le montant est indiqué ci-dessus.:

La séance est levée à 21 heures

Le Maire  
D DE SUTTER